INITIATIVES ETUDIANTES DU CONSEIL REGIONAL HAUTS-DE-FRANCE

La Région propose un dispositif afin d'aider les jeunes à réaliser leurs projets dans différents domaines :

action sociale et de prévention santé à destination des étudiants
action dans le but d'améliorer la qualité de vie des étudiants sur le campus
actions et manifestations culturelles ou sportives
projets à vocation professionnelle : insertion professionnelle, découverte des métiers
projet dans le développement durable

Il faut appartenir à une association d'étudiants d'un établissement d'enseignement supérieur ou d'une classe prépa aux grandes écoles des Hauts de France.
L'aide régionale est plafonnée à 2 500 € par projet, dans la limite de 40 % du coût total du projet. L'intervention minimum de la Région est de 500 €. Un cofinancement d'autres partenaires ou un autofinancement de l'association est obligatoire.

Certains projets peuvent bénéficier de bonification :

La Région pourra apporter une bonification, plafonnée à 3 500 € dans la limite de 60 % du coût total du projet, aux projets s'inscrivant dans le cadre de la Troisième révolution industrielle Hauts-de-France (REV3).

Afin d'améliorer les conditions de vie des étudiants, durement touchés par la crise sanitaire, les projets contribuant à celles-ci bénéficient d'une bonification, l'aide pouvant aller jusqu'à 5 000 € dans la limite de 80 % du coût total du projet.

Les dossiers doivent être envoyés avant la date de réalisation par courrier ou mail à : initiativesetudiantes@hautsdefrance.fr

http://guide-aides.hautsdefrance.fr/aide68

Région
Hauts-de-France
Conseil Régional des Hauts-de-France:
151 avenue du président Hoover
59555 - Lille
https://www.hautsdefrance.fr/